

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 413 (Rect)

présenté par  
Mme Park

-----

**ARTICLE 38 BIS A**

I. – À l’alinéa 12, substituer à la référence :

« 4° »,

la référence :

« 5° ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« 5° »,

la référence :

« 7° ».

III. – En conséquence, au début de l’alinéa 13, substituer à la référence :

« 5° »,

la référence :

« 7° ».

IV. – À l’alinéa 14, substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« septième »

V. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« 4° »

la référence :

« 5° »

VI. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« 5° »

la référence :

« 7° »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.